

## Fiche de poste Secrétariat Général

---

<b>Intitulé du poste :</b>	Conseiller national en travail social	
<b>Corps concernés :</b>	Conseiller technique de service social	
<b>Affectation :</b>	Ministère de la Justice Secrétariat général Service des ressources humaines/Sous-direction des statuts, du dialogue social et de la qualité de vie au travail Bureau de la santé et de la qualité de vie au travail	
<b>Localisation :</b>	Le Millénaire 3 – 35 rue de la Gare – 75019 PARIS	
<b>Poste profilé :</b>	Oui	<b>Statut du poste :</b> Vacant
<b>Groupe RIFSEEP : Cotation</b>	1	<b>Durée d'affectation souhaitable sur le poste :</b> 2 ans

---

Le secrétariat général du ministère de la justice assiste le ministre dans l'administration du ministère. Il assure une mission générale de coordination des services et de modernisation du ministère et propose à cette fin les évolutions dans l'organisation et le fonctionnement de celui-ci. Il assure la synthèse des dossiers et documents stratégiques transversaux.

Il est entre autres responsable des ressources humaines du ministère.

### **I - Missions et organisation du service des ressources humaines (SRH) :**

Le SRH est chargé d'élaborer les orientations générales de la politique ministérielle des ressources humaines et de coordonner l'activité des responsables des ressources humaines des directions et services du ministère et établissements qui en relèvent.

Au sein du SRH, la sous-direction des statuts, du dialogue social et de la qualité de vie au travail coordonne l'élaboration des textes statutaires, indiciaires et indemnitaires des personnels et le dialogue social du ministère. Elle définit la politique ministérielle en matière de santé et sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail et conduit la politique d'action sociale. Elle pilote la modernisation des systèmes d'informations en matière de ressources humaines.

Le bureau de la santé et la qualité de vie au travail :

- Elabore et met en œuvre la politique santé et sécurité au travail conduite pour l'ensemble des personnels du ministère ;
- Anime l'action du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel (CHSCTM), anime et assure le secrétariat du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'administration centrale
- Anime le réseau des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux (CHSCT-D)
- Anime et coordonne l'action des départements des ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS) des plateformes interrégionales en matière de santé sécurité au travail.
- Anime, en s'appuyant sur les départements des ressources humaines des délégations interrégionales du secrétariat général, le réseau de la médecine de prévention et le réseau des assistants de service social des personnels du ministère de la justice
- Définit la politique ministérielle en faveur du recrutement et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées, coordonne les actions menées par les directions d'emploi et assure la programmation et la gestion des crédits afférents Elabore la politique ministérielle du handicap

### **II - Description du poste**

Le conseil national en travail social anime et pilote le réseau national du service social du personnel en fonction d'orientations définies par le chef de bureau. Garantissant le cadre institutionnel, éthique et déontologique, il encadre et coordonne l'activité du service social.

Il utilise les observations et les données sociales du terrain pour contribuer à la définition des politiques d'action sociale. Il exerce une mission de conseil technique et d'expertise sociale au profit du secrétariat général. Il participe au plan national aux instances institutionnelles et à toute instance à caractère technique.

Doté d'une équipe de 10 collaborateurs CTSS, il anime et coordonne des groupes de travail au plan national et supervise les travaux en région des 75 assistants de service social.

Dans un souci de cohésion nationale du service, la coordination nationale organise des journées nationales. Elle est chargée de la supervision du service sur l'ensemble du territoire.

Le CNTS est en relation avec les trois directions métiers, avec les organisations professionnelles, avec le SDAC, avec la Fondation d'Aguesseau, avec les Conseillers Techniques Nationaux des autres Ministères,

### **III - Compétences requises**

- expérience acquise de la fonction d'encadrement d'un service social du personnel,
- parfaite maîtrise des politiques sociales ministérielles, interministérielles et de droit commun,
- bonne connaissance du cadre institutionnel et réglementaire,

- maîtrise de la conduite de projet,
- aptitudes managériales confirmées,
- capacités d'écoute, de communication et de concertation
- sens du travail partenarial et de la négociation,
- rigueur dans la gestion des dossiers,
- capacités organisationnelles et relationnelles

**Renseignements et candidatures :**  
**Stéphanie RENAUD, chef du bureau – Tél. 01 70 22 71 66 – [stephanie.renaud@justice.gouv.fr](mailto:stephanie.renaud@justice.gouv.fr)**

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**  
**FICHE DE POSTE**

**CONSEILLER TECHNIQUE TERRITORIAL (CTT)**

**Cadre statutaire :** Agent de catégorie A  
**Poste ouverts aux :** Directeurs des services de la PJJ, Chefs de service éducatif, Professeurs techniques de la PJJ, Conseillers techniques de service social  
**Rattachement hiérarchique :** Directeur territorial  
**Cotation :** groupe 2

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

En application de l'article n° 5 du décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 et de la note d'organisation territoriale NORJUSF1631235N du 22 septembre 2016, publiée le 6 décembre 2016, sous la responsabilité du directeur territorial, la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de :

- la définition et la mise en œuvre d'une politique territoriale au bénéfice de la continuité des parcours éducatifs ;
- le pilotage de la mise en œuvre des orientations de la PJJ déclinées au niveau interrégional, en liaison avec chaque politique départementale de protection de l'enfance ;
- la concertation entre les acteurs de la justice des mineurs ;
- la contribution de la PJJ aux politiques publiques au niveau infrarégional notamment en matière de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance ;
- la mise en place des articulations institutionnelles garantissant la continuité des parcours des jeunes confiés par l'autorité judiciaire ;
- le suivi et le contrôle de l'activité et du fonctionnement des établissements et services du secteur public (SP) et du secteur associatif habilité (SAH), afin de garantir l'exécution des décisions judiciaires et la mise en œuvre des plans d'action ou d'amélioration résultants des différents contrôles réalisés comme des constats issus des évaluations internes ;
- l'organisation des relations avec les organisations représentatives des personnels notamment par la mise en place, la programmation et la tenue des instances consultatives territoriales instituées réglementairement ;
- un soutien aux directeurs de service (DS) dans la mise en œuvre de leurs missions.

Dans le cadre d'une **délégation formalisée**, le directeur interrégional confie au directeur territorial le pilotage politique du SAH conjoint et peut lui confier la représentation et la contribution de la PJJ dans le cadre des politiques publiques de niveau régional.

Pour mettre en œuvre les attributions qui lui sont confiées, le DT est secondé par un DT adjoint. Ils s'appuient sur une équipe de direction qui se compose :

- d'un ou de deux responsables des politiques institutionnelles (RPI) ;
- d'un responsable de l'appui au pilotage territorial (RAPT).

Le DT est assisté *a minima* d'un référent laïcité et citoyenneté ainsi que d'agents assurant les fonctions de conseillers en matière de prévention, de formation et de systèmes d'information.

Le conseiller technique territorial (CTT) relève de la ligne fonctionnelle missions éducatives.

## MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

En fonction des besoins identifiés dans le projet territorial, le directeur territorial confie au conseiller technique un ou deux dossiers de fond nécessitant un niveau d'expertise particulier (insertion professionnelle, protection de l'enfance, accès au droit, sport, culture...) favorisant la prise en charge des jeunes par les établissements et services du ressort.

Dans son domaine d'intervention, en lien avec le RPI, le conseiller technique territorial:

**1) Assure une fonction d'expertise auprès du directeur territorial dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet territorial.**

- Il identifie les ressources, analyse les besoins du territoire dans son domaine d'intervention et propose des actions à mener pour y répondre. Il contribue à la définition des orientations stratégiques à l'échelon territorial.
- Il prépare les fonds de dossiers pour le DT et le DTA.
- Il suit et évalue les actions de son champ d'expertise mises en œuvre sur le territoire.
- Il représente le directeur territorial dans les instances techniques relatives à la mise en œuvre des politiques publiques et s'assure de la prise en compte des besoins des jeunes sous protection judiciaire.

**2) En tant que personne ressource, il apporte un soutien aux directeurs de service et aux équipes.**

- Il assure une veille pour mettre à jour les connaissances dans son champ d'expertise et met en place des outils de diffusion.
- Il anime des espaces de réflexion et d'échanges sur les pratiques professionnelles.
- Il développe les outils et instances de travail pour favoriser une meilleure connaissance des dispositifs mobilisables au bénéfice des jeunes confiés.
- Il soutient les établissements et services dans la mise en œuvre de projets éducatifs.

**3) Développe le réseau dans son champ d'intervention en soutien de l'action éducative.**

- Il identifie et démarché les partenaires.
- Il prépare les conventions partenariales à l'appui des accords-cadres nationaux.
- Il favorise les articulations entre les partenaires et les équipes éducatives permettant le développement de projet éducatif.
- Il contribue à l'animation du réseau partenarial.

## CONDITIONS PARTICULIERES

En fonction du territoire et des axes de travail fixés dans le projet territorial une lettre de mission spécifique peut compléter les activités ci-dessus.

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
S : sensibilisation / A : application / M : maîtrise / E : expertise					
<i>Connaissances</i>					
	Politiques publiques		x		
	Sciences humaines, pédagogie et sciences de l'éducation			x	
	Droit pénal			x	
	Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif			x	
	Orientations stratégiques de la PJJ			x	
	Cadre normatif de la PJJ			x	
	Outils de l'action d'éducation et de l'investigation			x	
	Techniques d'animation de groupe			x	
	Techniques et supports de communication			x	
<i>Savoir-faire</i>					
	Conseiller				x
	Synthétiser des informations			x	
	Promouvoir une démarche			x	
	Mener une veille		x		
	Animer une réunion			x	
	Conduire un partenariat			x	
	Analyser un besoin			x	
	Expertiser				x
	Instruire un dossier			x	

Durée d'affectation souhaitée	Formations d'adaptation possibles	Expériences professionnelles ou autres souhaitées
3 ans minimum.		
<b>EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :</b> Tout poste à responsabilité en DT et DIR, PTF et ENPJJ, AC		

**PERSONNE A CONTACTER :**  
M. Samuel VERON (03.22.80.54.55)

**Fiche de poste**  
**Secrétariat général, service synthèse, stratégie et performance**  
**Sous-direction de la synthèse des ressources humaines**

---

**Intitulé du poste :** Adjoint au chef du Département des Ressources Humaines et de l'Action Sociale (DRHAS)  
**Corps concernés :** Conseiller technique de service social (CTSS)  
**Affectation :** Ministère de la Justice  
**Secrétariat Général**  
**Délégation interrégionale de PARIS**  
**Département des ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS) PARIS**

**Localisation :** Paris  
**Poste profilé :** oui  
**Cotation RIFSEEP :** 1  
**Profil du poste :** PSDV

---

### **I - Missions et organisation du service**

**Le département des ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS)** est un service délocalisé du bureau de l'action sociale et des conditions de travail. Il est chargé, sur le ressort de l'inter région, de la mise en place de la politique ministérielle et interministérielle en matière d'action sociale, de sécurité, santé au travail et handicap. Les principales missions du DRHAS sont les suivantes :

- participation aux organismes régionaux d'action sociale : Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale, Conseils Régionaux de l'Action Sociale
- développement de l'offre de logements et la gestion des demandes des agents
- information et gestion des services médico-sociaux
- suivi de la restauration administrative ouverte aux personnels du ministère de la justice.
- gestion des prestations interministérielles
- gestion et développement des prestations ministérielles
- développement des actions en faveur de la petite enfance
- relais et animation, sur le plan interrégional de la politique du ministère en matière d'hygiène, sécurité, de conditions de travail et de handicap
- pilotage et coordination de l'offre de formation continue transverse.

### **II - Description du poste**

L'équipe de direction est composée du chef du DRHAS et de son adjoint.

L'adjoint supplée le chef du département. Il assure l'intérim et la continuité de service. Pour ce faire, il dispose d'une délégation de signature. Il assiste le chef du DRHAS, le conseille et lui apporte son expertise dans l'ensemble des domaines d'intervention du département. Ainsi, il participe à la conduite et à la mise en œuvre des actions, en concertation avec le chef de DRHAS qui définit précisément le cadre d'intervention de son adjoint.

Les missions se déclinent ainsi :

- Coordination et animation de l'action du DRHAS concernant les Politiques Ministérielles, en étroite liaison avec le Bureau de l'Action Sociale et des Conditions de Travail (BASCT), et le bureau des ressources transversales du Secrétariat Général.
- Partenariat avec les Chefs de Cour et les directeurs interrégionaux de l'Administration Pénitentiaire et Protection Judiciaire de la Jeunesse.
- Participation aux CHSCT départementaux du ressort de la plateforme inter régionale.
- Partenariat avec les Présidents des Conseils Régionaux de l'Action Sociale (instruction des demandes de subventions des associations socioculturelles en vue de leur examen au sein du CRAS puis par le Conseil National de l'Action Sociale ; appui à l'organisation des commissions d'attribution des logements).
- Contribution aux actions interministérielles, en relation avec les S.R.I.A.S et les services sociaux des autres ministères (contacts et démarches auprès des bailleurs sociaux, élaboration des projets de conventions de réservation de logement et de places en crèches).
- Evaluation des besoins budgétaires des services déconcentrés concernant la restauration collective, ainsi que le contrôle du service effectué et la rédaction de convention d'accès aux restaurants administratifs du ressort de la plateforme inter régionale.
- Animation du réseau des correspondants locaux de formation, élaboration du catalogue inter directionnel de formation.
- Partenariat avec le référent santé sécurité au travail et handicap du développement de la politique de prévention des risques professionnels ; diffusion de l'information ascendante et descendante en matière de prise en charge du handicap.
- Organisation et logistique du service de médecine de prévention sur le secteur

L'adjoint au chef du DRHAS, appartenant au corps interministériel des conseillers techniques de service social, assure l'encadrement technique et hiérarchique direct des assistants de service social du personnel pour le secteur géographique régional dont il a la charge. Il anime et coordonne leur action en appliquant la mise en œuvre des orientations définies par le chef de bureau de l'action sociale et des conditions de travail, en concertation avec le coordonnateur national en travail social (CNTS).

A ce titre, les missions du coordonnateur régional en travail social s'articulent ainsi:

- Encadrement technique et hiérarchique de l'équipe sociale : garantir la conformité et la mise en œuvre des méthodologies d'intervention au regard de l'éthique, la déontologie et les obligations professionnelles, garantir la qualité du service rendu auprès des agents, s'assurer des conditions d'exercice de la profession, exploiter et vérifier la conformité des dossiers adressés aux instances partenariales.
- Conseil technique et expertise auprès du chef de DRHAS, des différentes directions et services : analyse des besoins, aide à la prise de décisions sur des dossiers individuels et collectifs, proposition des aménagements en vue de l'amélioration du fonctionnement du réseau social.
- Contribuer à l'évolution de la politique d'action sociale ministérielle, participation à l'élaboration du projet de service du service social et à sa mise en œuvre.
- Contribuer à la gestion des Ressources Humaines en concertation avec le BASCT : participation à la définition d'une politique de formation pour les ASS, évaluation et contrôle de la qualité du travail accompli, réalisation de l'évaluation professionnelle des ASS.
- Assurer la veille sociale.
- Contribuer à la mise en place de l'observation sociale : synthèse et analyse des données statistiques des ASS
- développer le réseau partenarial interne et externe à l'institution.
- Participer à des projets nationaux.

### **III - Compétences requises**

- **Savoirs** :
  - Connaissance des politiques sociales ministérielles et interministérielles
  - Bonne connaissance du cadre institutionnel et réglementaire
  - Expertise sociale : recueil et traitement des informations, identification des enjeux, interprétation des effets d'une politique
  - Maîtrise des méthodes d'intervention en service social (technicité et expertise)
  - Ingénierie sociale : organisation et régulation des dispositifs sociaux, traitement de l'information, mobilisation de ressources documentaires et humaines, maîtrise de la communication et de l'outil informatique (Open Office, Word, Excel)
- **Savoir-faire** :
  - Conduite et pilotage de projets dans le domaine de l'action sociale, la sécurité et la santé au travail, la compensation du handicap, et la formation
  - Capacité d'organisation avec rigueur
  - Capacité à partager l'information, transférer les compétences et rendre compte
  - Conseil technique social (analyse contextualité des données, anticipation et prospectives) – respect du secret professionnel, de l'éthique et de la déontologie
  - Conscience professionnelle et sens du service public, assiduité
  - Qualités rédactionnelles, esprit de synthèse, capacité d'expression orale
- **Savoir-être** :
  - Expérience de l'encadrement – management
  - Sens des responsabilités et des initiatives
  - Capacité d'adaptation et de travail en équipe
  - Aptitudes relationnelles (capacité d'écoute, de communication et de concertation)
  - Dynamisme et rigueur

### **IV – Conditions particulières d'exercice :**

- Coordination et animation d'une équipe pluridisciplinaire répartie sur plusieurs départements
- Disponibilité - déplacements réguliers (permis B obligatoire)

### **Personne à contacter :**

**Benoit GUERARD, chef de DRHAS Paris.**

**DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**  
**FICHE DE POSTE**

**CONSEILLER TECHNIQUE TERRITORIAL (CTT)**

**Cadre statutaire :** Agent de catégorie A  
**Poste ouverts aux :** Directeurs des services de la PJJ, Chefs de service éducatif, Professeurs techniques de la PJJ, Conseillers techniques de service social  
**Rattachement hiérarchique :** Directeur territorial  
**Cotation :** groupe 2

**CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT**

En application de l'article n° 5 du décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 et de la note d'organisation territoriale NORJUSF1631235N du 22 septembre 2016, publiée le 6 décembre 2016, sous la responsabilité du directeur territorial, la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de :

- la définition et la mise en œuvre d'une politique territoriale au bénéfice de la continuité des parcours éducatifs ;
- le pilotage de la mise en œuvre des orientations de la PJJ déclinées au niveau interrégional, en liaison avec chaque politique départementale de protection de l'enfance ;
- la concertation entre les acteurs de la justice des mineurs ;
- la contribution de la PJJ aux politiques publiques au niveau infrarégional notamment en matière de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance ;
- la mise en place des articulations institutionnelles garantissant la continuité des parcours des jeunes confiés par l'autorité judiciaire ;
- le suivi et le contrôle de l'activité et du fonctionnement des établissements et services du secteur public (SP) et du secteur associatif habilité (SAH), afin de garantir l'exécution des décisions judiciaires et la mise en œuvre des plans d'action ou d'amélioration résultants des différents contrôles réalisés comme des constats issus des évaluations internes ;
- l'organisation des relations avec les organisations représentatives des personnels notamment par la mise en place, la programmation et la tenue des instances consultatives territoriales instituées réglementairement ;
- un soutien aux directeurs de service (DS) dans la mise en œuvre de leurs missions.

Dans le cadre d'une **délégation formalisée**, le directeur interrégional confie au directeur territorial le pilotage politique du SAH conjoint et peut lui confier la représentation et la contribution de la PJJ dans le cadre des politiques publiques de niveau régional.

Pour mettre en œuvre les attributions qui lui sont confiées, le DT est secondé par un DT adjoint. Ils s'appuient sur une équipe de direction qui se compose :

- d'un ou de deux responsables des politiques institutionnelles (RPI) ;
- d'un responsable de l'appui au pilotage territorial (RAPT).

Le DT est assisté *a minima* d'un référent laïcité et citoyenneté ainsi que d'agents assurant les fonctions de conseillers en matière de prévention, de formation et de systèmes d'information.

Le conseiller technique territorial (CTT) relève de la ligne fonctionnelle missions éducatives.



## MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

En fonction des besoins identifiés dans le projet territorial, le directeur territorial confie au conseiller technique un ou deux dossiers de fond nécessitant un niveau d'expertise particulier (insertion professionnelle, protection de l'enfance, accès au droit, sport, culture...) favorisant la prise en charge des jeunes par les établissements et services du ressort.

Dans son domaine d'intervention, en lien avec le RPI, le conseiller technique territorial:

**1) Assure une fonction d'expertise auprès du directeur territorial dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet territorial.**

- Il identifie les ressources, analyse les besoins du territoire dans son domaine d'intervention et propose des actions à mener pour y répondre. Il contribue à la définition des orientations stratégiques à l'échelon territorial.
- Il prépare les fonds de dossiers pour le DT et le DTA.
- Il suit et évalue les actions de son champ d'expertise mises en œuvre sur le territoire.
- Il représente le directeur territorial dans les instances techniques relatives à la mise en œuvre des politiques publiques et s'assure de la prise en compte des besoins des jeunes sous protection judiciaire.

**2) En tant que personne ressource, il apporte un soutien aux directeurs de service et aux équipes.**

- Il assure une veille pour mettre à jour les connaissances dans son champ d'expertise et met en place des outils de diffusion.
- Il anime des espaces de réflexion et d'échanges sur les pratiques professionnelles.
- Il développe les outils et instances de travail pour favoriser une meilleure connaissance des dispositifs mobilisables au bénéfice des jeunes confiés.
- Il soutient les établissements et services dans la mise en œuvre de projets éducatifs.

**3) Développe le réseau dans son champ d'intervention en soutien de l'action éducative.**

- Il identifie et démarché les partenaires.
- Il prépare les conventions partenariales à l'appui des accords-cadres nationaux.
- Il favorise les articulations entre les partenaires et les équipes éducatives permettant le développement de projet éducatif.
- Il contribue à l'animation du réseau partenarial.

## CONDITIONS PARTICULIERES

En fonction du territoire et des axes de travail fixés dans le projet territorial une lettre de mission spécifique peut compléter les activités ci-dessus.

**CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE REQUIS POUR OCCUPER LE POSTE**

	Intitulé	Niveau recherché			
		S	A	M	E
<i>Connaissances</i>					
	Politiques publiques		x		
	Sciences humaines, pédagogie et sciences de l'éducation			x	
	Droit pénal			x	
	Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif			x	
	Orientations stratégiques de la PJJ			x	
	Cadre normatif de la PJJ			x	
	Outils de l'action d'éducation et de l'investigation			x	
	Techniques d'animation de groupe			x	
	Techniques et supports de communication			x	
<i>Savoir-faire</i>					
	Conseiller				x
	Synthétiser des informations			x	
	Promouvoir une démarche			x	
	Mener une veille		x		
	Animer une réunion			x	
	Conduire un partenariat			x	
	Analyser un besoin			x	
	Expertiser				x
	Instruire un dossier			x	

Durée d'affectation souhaitée	Formations d'adaptation possibles	Expériences professionnelles ou autres souhaitées
3 ans minimum.		
<b>EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES FONCTIONS :</b> Tout poste à responsabilité en DT et DIR, PTF et ENPJJ, AC		

**PERSONNE A CONTACTER :**  
Mme Virginie KALIFA (03.44.45.41.66)